



Dans un souci d'accompagnement PARTA'GE fournit à tout futur stagiaire un livret d'accueil contenant toutes les informations nécessaires relatives aux locaux et à la composition de l'équipe pédagogique...

Nous sommes situés au :

28, Rue Emile Reymond, à Andrézieux-Bouthéon

Horaires d'ouverture :

du Lundi à vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.



Notre établissement accueille les personnes en Situation de Handicap (PSH). Une **place de stationnement** spécifique est réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR). Consulter notre livret d'accueil destiné aux apprenants en situation de handicap.

➔ Contactez notre **Référent Handicap au 06 80 07 30 72** pour déterminer les adaptations nécessaires (*minimum 1 mois avant la formation*).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Notre association développe depuis 2005 son activité de services et de conseils auprès de personnes désireuses de se former.

Une équipe à votre disposition



Christel

Directrice

Référente Handicap



Sylvie

Assistante

Qualité



Julie

Formatrice

SST

Référent de formation

Votre interlocuteur privilégié dans l'organisation, le suivi et le bilan de votre formation est : **Mme DOUSSET**. Elle vous accueille et définit, avec vous, votre parcours de formation.

Formation

- Le personnel pédagogique élabore et réalise les formations en fonction des niveaux et des objectifs fixés avec les stagiaires.
- Nos prestations permettent l'accomplissement de chaque projet selon des compétences, parcours, attentes et besoins de chacun.

Délai d'accès : Les formations SST étant soumises à un nombre de participants minimum, nous répondons aux demandes sous 1 semaine mais n'adressons les convocations qu'1 mois avant la formation (afin d'être sûr de pouvoir la maintenir).

Évaluation / Fin de formation

- A la fin de votre parcours, vous allez passer une évaluation qui a pour objectif de valider un niveau d'apprentissage.
- Nous vous contacterons 6 mois après la formation afin de faire le point sur vos compétences acquises et ajuster vos besoins.

Renseignements, inscription et délai d'accès

Toute personne souhaitant obtenir des renseignements, s'inscrire ou avoir des infos précises sur les délais d'accès à une formation peut nous contacter au **06 80 07 30 72**

Chaque stagiaire doit fournir dans les meilleurs délais l'ensemble des éléments nécessaires à la constitution de son dossier administratif.

Mis à jour le 30 septembre 2024, à Andrézieux-Bouthéon

Groupement d'Employeurs PARTA'GE

Le Forum - 28, Rue Emile Reymond 42160 ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON - Tel : 06 80 07 30 72
contact@partage-loire.fr / www.partage-loire.fr

Association Loi 1901 - Siret : 48345650500013 Code NAF : 7830Z N° Déclaration d'activité : 82 42 02432 42



PARTA'GE s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous nos apprenants d'accéder à nos différentes formations et de développer leur potentiel.

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent ou souffrant d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation. PARTA'GE s'engage ainsi à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Étudier des aménagements spécifiques pour accompagner tout au long de la formation ;
- Faire le lien entre les différences services de notre organisme de formation ;
- L'accompagner dans ses démarches

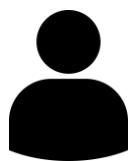
PARTA'GE déploie les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil et l'accompagnement des apprenants en situation de handicap. Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et PARTA'GE ne peut être tenu pour responsable dans le cas où celui-ci ne déploierait pas les moyens nécessaires à l'obtention de sa certification.

Ce livret contient les informations essentielles concernant l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation. Pour les aménagements à mettre en place, merci de contacter le **06 80 07 30 72** (minimum 1 mois avant).

1 Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

1.1 Qui m'accompagne ?

PARTA'GE dispose d'un **Référent Handicap**. Sa mission : veiller à la prise en compte de l'accueil des PSH par l'ensemble des acteurs de notre organisme de formation :

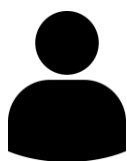


Christel

Directrice et

Référente Handicap

contact@partage-loire.fr



Sylvie

Assistante

Qualité



Julie

Formatrice

SST

Il est l'interlocuteur privilégié dans vos démarches et vous permet d'accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité. Il est également l'interlocuteur des équipes pédagogiques dans la prise en compte de votre situation de handicap au sein de PARTA'GE.

Groupement d'Employeurs PARTA'GE

Le Forum - 28, Rue Emile Reymond 42160 ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON - Tel : 06 80 07 30 72
contact@partage-loire.fr / www.partage-loire.fr

Association Loi 1901 - Siret : 48345650500013 Code NAF : 7830Z N° Déclaration d'activité : 82 42 02432 42

1.2 Comment se déroule ma formation ?

L'accompagnement se déroule en 3 étapes



1.3 Quand parler de mon handicap ?

Vous pouvez faire part de votre handicap directement auprès du Référent Handicap, il vous suffit de lui envoyer un mail. Dès qu'il est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation. Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de nous fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation :

- RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)
- PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)
- AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)
- ALD (Affection de Longue Durée)
- AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé < 20 ans).

1.4 Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de votre entretien avec le Référent Handicap PARTA'GE, il déterminera avec vous les aménagements à mettre en place. Selon votre situation, ces aménagements peuvent différer.

1.5 Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Durant toute votre formation, le Référent Handicap reste à votre écoute si vous en ressentez le besoin. Il suit votre évolution et assure une liaison entre vos intervenants et les services administratifs de PARTA'GE. Il s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

Il peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation :

L'AGEFIPH : [https://espace-emploi.agefiph.fr/Loire-\(42\)-Emploi](https://espace-emploi.agefiph.fr/Loire-(42)-Emploi)

Le FIPHFP : <https://www.fiphfp.fr/nos-regions/auvergne-rhone-alpes>

CAP EMPLOI : <https://www.capemploi-42.com/>

LA MDPH 42 : https://www.loire.fr/jcms/lw_1326999/fr/la-maison-loire-autonomie-handicap-mdph

Groupement d'Employeurs PARTA'GE

Le Forum - 28, Rue Emile Reymond 42160 ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON - Tel : 06 80 07 30 72
contact@partage-loire.fr / www.partage-loire.fr

Association Loi 1901 - Siret : 48345650500013 Code NAF : 7830Z N° Déclaration d'activité : 82 42 02432 42

2 Apprentissage et Handicap

Pour tout apprenant en situation de handicap, PARTA'GE met en place un accompagnement spécifique tout au long de la formation :

- Information sur les formations proposées : aide à la définition de votre projet professionnel et préparation à l'apprentissage (conditions d'accueil en relation avec votre situation de handicap)
- Échanges avec l'employeur et les partenaires impliqués tout au long du parcours en apprentissage.
- Parcours de formation adapté et contractualisé : prise en compte de votre situation individuelle, adaptation de votre parcours en fonction de vos besoins.
- Suivi du parcours et des ajustements en fonction de l'évolution des besoins en concertation avec votre employeur et les partenaires concernés

3 Procédure d'accueil Handicap chez PARTA'GE



Groupement d'Employeurs PARTA'GE

Le Forum - 28, Rue Emile Reymond 42160 ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON - Tel : 06 80 07 30 72
contact@partage-loire.fr / www.partage-loire.fr

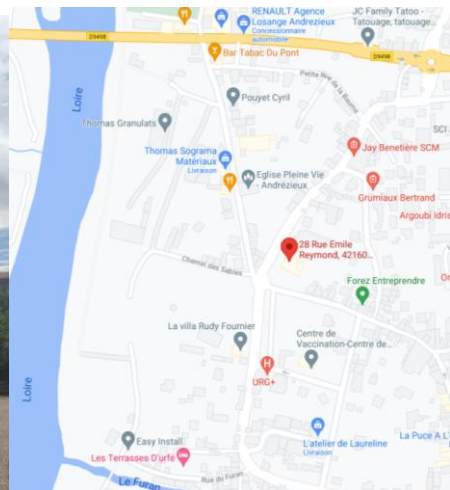
Association Loi 1901 - Siret : 48345650500013 Code NAF : 7830Z N° Déclaration d'activité : 82 42 02432 42

4 Renseignements, inscription et délai d'accès

Les formations SST étant soumises à un nombre de participants minimum, nous répondons aux demandes sous 1 mois et adressons les convocations 1 mois avant la formation. Toute personne souhaitant obtenir des renseignements, s'inscrire ou avoir des infos précises sur les délais d'accès à une formation peut nous contacter au **06 80 07 30 72**

5 Accessibilité jusqu'à chez PARTA'GE

Le Forum – Salle de formation du RDC
28, Rue Emile Reymond 42160 Andrèzieux-Bouthéon



 **Accessible aux personnes à mobilité réduite.**

Une place de stationnement est réservée.

Contactez-nous au **06 80 07 30 72** pour nous informer de votre arrivée.

Une salle de formation est accessible depuis le parking.

5 Textes à consulter

[Loi du 11 février 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi)

[Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005](#) relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles

[Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005](#) relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

[Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#) pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Mis à jour le 30 septembre 2024, à Andrèzieux-Bouthéon

Groupement d'Employeurs PARTA'GE

Le Forum - 28, Rue Emile Reymond 42160 ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON - Tel : 06 80 07 30 72

contact@partage-loire.fr / www.partage-loire.fr

Association Loi 1901 - Siret : 48345650500013 Code NAF : 7830Z N° Déclaration d'activité : 82 42 02432 42